



## DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Valant règlement de consultation

Elaboration du Carnet des paysages : Animation et coordination, illustration et mise en page

### 1- Dénomination des cocontractants

#### Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Parc Naturel Régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

#### Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

### 2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

### 3- Objet de la consultation / Durée

Le marché porte sur l'élaboration du « Carnet des paysages » qui vise à rendre plus accessible la stratégie paysagère de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce Carnet est à destination des 191 communes, EPCI et partenaires du Syndicat mixte du Parc. Ce Carnet, comprend :

- Une pochette – coffret en carton
- Une brochure « unités paysagères »
- 15 dépliant « objectifs de qualité paysagère »

Pour son élaboration, il est attendu **une prestation d'animation, d'illustration de mise en page et d'écriture**. Les informations techniques sont décrites dans l'annexe technique jointe à la présente consultation.



Le contrat sera conclu pour une durée de 24 mois à compter de sa notification.

Le montant maximal prévisionnel du marché est de 22 000€ HT

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Prix (30%)
2. Pertinence, qualité de la méthode et compréhension de la commande (30%)
3. Compétence de l'équipe (40%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant unitaire :**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Vous trouverez des informations sur le portail de Chorus :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.



Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

#### **8- Acomptes**

- Un premier acompte de 20% sera versé après la réunion de lancement sur présentation d'une facture.
- Le solde de 30% sera versé après les réunions de concertation sur présentation d'une facture.
- Le solde de 50% sera versé à la fin de la mission.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

#### **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le lundi 12 mai 2025 – 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

#### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **10- Conflits d'intérêts**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique\*.

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :



## DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ La méthodologie et le calendrier envisagé
- ✓ La compétence de l'équipe
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional  
Livradois-Forez